

Image not found or type unknown



Congé parental à temps partiel

Par **Clem35**, le **30/12/2021** à **08:08**

Bonjour,

Je suis en congé parental à temps partiel, étant dans la restauration mes horaires sont variables. Cependant je n'ai une garde pour ma fille que les lundis, mardis et mercredis. Mon patron refuse de me laisser mon jeudi et mon vendredi alors que ce sont les repos que j'avais avant mon congé maternité. Suis-je en droit d'avoir des jours de repos fixes pour la garde de ma fille ?

En vous remerciant, cordialement.